

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 15 mai 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mmes Marie-Josée HENRARD - Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Jesus SIMON - Bruno CASSEN - Mmes France POUDEX - Nadine PEYRIN

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN  
 Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
 Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Viviane LOUMÉ-SEIXO  
 Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE  
 M Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le trésorier municipal a transmis à la ville plusieurs listes de créances dont il n'a pu à ce jour effectuer le recouvrement.

Les premières listes concernent le budget principal pour un montant total de 19 077,40 € TTC :

- liste 3484280512 pour un montant de 2 665,72 € TTC
- liste 3485080512 pour un montant de 3 110,80 € TTC
- liste 3502490512 pour un montant de 11 018,03 € TTC
- liste 3154660212 pour un montant de 2 282,85 € TTC

Les listes suivantes concernent le budget annexe Assainissement pour un montant total de 15 548,67 € TTC :

- liste 3488310212 pour un montant de 2 671,44 € TTC
- liste 3486080812 pour un montant de 3 926,16 € TTC
- liste 3513710812 pour un montant de 1 816,01 € TTC
- liste 3558700212 pour un montant de 1 493,70 € TTC
- liste 3256160512 pour un montant de 5 641,36 € TTC

Les listes suivantes concernent le budget annexe Eau Potable pour un montant total de 12 653,89 € TTC :

- liste 3257950212 pour un montant de 3 173,30 € TTC
- liste 3487290512 pour un montant de 3 879,72 € TTC
- liste 3487490212 pour un montant de 2 851,84 € TTC
- liste 3487500212 pour un montant de 1 799,68 € TTC
- liste 3558690212 pour un montant de 949,35 € TTC

Toutes ces poursuites engagées se sont soldées par une décision de justice d'effacement de la dette suite à surendettement ou insuffisance d'actif suite à liquidation.

Les crédits correspondants sont inscrits dans chaque budget respectif, aux articles 6541/6542.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget principal pour le montant total de 19 077,40 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe assainissement pour le montant total de 15 548,67 € TTC,

APPROUVE l'admission en non-valeur au budget annexe eau potable pour le montant total de 12 653,89 € TTC.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20190521-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 22 Mai 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».